



Memory of the World

13^e Réunion du Comité consultatif international du Programme Mémoire du monde

Siège de l'UNESCO, Paris, France (salle XVI)

24-27 octobre 2017

RAPPORT FINAL DU COMITÉ CONSULTATIF INTERNATIONAL SUR L'EXAMEN DU PROGRAMME MÉMOIRE DU MONDE

PROJET D'AMENDEMENT



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Conseil exécutif

Deux cent-deuxième session

202 EX/PX/DR.15.8
PARIS, le 16 octobre 2017
Original anglais

COMMISSION DU PROGRAMME ET DES RELATIONS EXTÉRIEURES (PX)

Point 15 RAPPORT FINAL DU COMITÉ CONSULTATIF INTERNATIONAL SUR L'EXAMEN DU PROGRAMME MÉMOIRE DU MONDE

PROJET D'AMENDEMENT

présenté par le PRÉSIDENT DU CONSEIL EXÉCUTIF

Les amendements qu'il est proposé d'apporter au projet de décision figurant dans le document 202 EX/15 sont indiqués en gras pour les ajouts et barrés pour les mots supprimés.

Le Conseil exécutif,

1. Ayant examiné le document 202 EX/15,
2. Remercie le **Comité consultatif international (CCI)** de l'important travail qu'il a accompli sur l'examen du Programme Mémoire du monde ;
3. Réaffirmant le but du Programme Mémoire du monde, tel que la Conférence générale l'a exprimé en 2015 dans la *Recommandation concernant la préservation et l'accessibilité du patrimoine documentaire, y compris le patrimoine numérique*, qui souligne « l'importance du patrimoine documentaire pour la promotion du partage des connaissances pour une compréhension et un dialogue renforcés, afin de promouvoir la paix et le respect de la liberté, de la démocratie, des droits de l'homme et de la dignité humaine », **et considère « dans le même temps que la conservation et l'accessibilité à long terme du patrimoine documentaire sont des conditions préalables à l'exercice des droits fondamentaux que constituent la liberté d'opinion, la liberté d'expression et la liberté d'information »**,
4. Approuve **Prend note avec satisfaction** le du rapport final du CCI (annexe I) ~~et les révisions qu'il est recommandé d'apporter aux Statuts du Programme Mémoire du monde (annexe II)~~ **et invite** le CCI du Programme Mémoire du monde à poursuivre, en consultation avec les États membres, l'examen du Programme Mémoire du monde ;
5. **Prend également note avec satisfaction** des révisions qu'il est recommandé d'apporter aux Statuts du Comité consultatif international (CCI) du Programme Mémoire du monde, **et décide de poursuivre les discussions à ce sujet à sa 204^e session ;**
56. ~~Prie~~ la Directrice générale ~~de lui faire régulièrement rapport sur la mise en œuvre du Programme Mémoire du monde.~~ **d'entreprendre, en coopération avec les États membres et en s'appuyant sur les travaux des groupes de travail du Comité consultatif international (CCI), une examen approfondi du Programme Mémoire du monde dans le cadre plus large de la Recommandation de 2015 susmentionnée, ainsi que de lui soumettre, à sa 204^e session, un plan d'action pour cet examen ;**



Job: 201702392

7. **Prie également** la Directrice générale de poursuivre le cycle des propositions d'inscription 2016-2017 conformément aux règles du Programme en vigueur et en adéquation avec les principaux objectifs du Programme, comme énoncé au paragraphe 3 ci-dessus ;
8. **Invite** la Directrice générale, les membres du Comité consultatif international (CCI), ainsi que toutes les parties prenantes du Programme Mémoire du monde, à observer les principes de dialogue, de compréhension et de respect mutuels, et à éviter toutes nouvelles tensions politiques en rapport avec le Programme Mémoire du monde.